

# Règlement du jeu concours photo

## Movember

### Article 1 : Organisateur

La Fédération de cancérologie du CHRU de Lille, situé 2 avenue Oscar Lambret à Lille, organise pour la première fois, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux cancers masculins.

### Article 2 : Durée et principe du jeu concours

**2.1.** Ce jeu concours a pour objectif de sensibiliser le grand public à la problématique des cancers masculins : prostate et testicules dans le cadre de Movember. Il se déroulera les 21 et 28 novembre dans le hall d'Huriez et le 23 novembre dans le hall de Salengro.

**2.2.** Le principe est le suivant : Le grand public et les professionnels seront invités à venir poser seul ou en binôme, au stand photos avec une moustache naturelle ou factice. Les photos seront prises sur un fond blanc sur lequel sera noté un message clé et des pancartes avec des messages de sensibilisation aux cancers masculins seront mises à disposition.

**2.3.** Les 3 photos avec les moustaches les plus belles ou les plus originales seront récompensées par un lot.

Le jury délibérera selon une grille de notation spécifique. La grille de notation prendra notamment en compte les critères suivants :

- Beauté et originalité de la moustache
- Ambiance et mise en scène
- Messages de lutte contre le cancer

**2.4.** Le jury sera composé de :

- M. Philippe CHARPENTIER, Directeur des Ressources Humaines, CHRU de Lille
- M. le Pr Arnaud VILLERS, Chef du service d'urologie, Hôpital HURIEZ
- Mme le Dr Marie-Hélène VIEILLARD, Coordonnateur du Comité de Musculo-Squelettique, Hôpital Salengro
- Mme Coralie GORS, Cadre de santé, Service d'urologie, Hôpital HURIEZ

Si l'un des membres du jury se trouvait dans l'impossibilité de participer au concours, la Fédération de cancérologie a la possibilité de le remplacer par la personne de son choix.

### Article 3 : Calendrier/Déroulement du concours

Le calendrier du concours est le suivant :

- Novembre : 3 demies journées de concours photos accompagné d'un stand d'informations animés par les professionnels du service d'urologie (2 à Huriez, 1 à Salengro)
- Fin novembre : pré-sélection par le Centre de Coordination en cancérologie et la Maison des usagers, des 15 photos répondant le plus aux critères
- 30 novembre : sélection des 3 gagnants par le jury puis organisation de la remise des prix
- 6 décembre : remise des prix

## **Article 4 : Modalités de participation**

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure, et/ou salariée du CHRU de Lille, à l'exception des organisateurs et des membres du jury.

La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat. Cependant, les frais de déplacement occasionnés pour se rendre au CHRU de Lille et à la remise des prix sont à la charge du participant.

## **Article 5 : Dotations**

Les prix qui seront attribués ne pourront en aucune façon être réclamés sous une autre forme que celle décrite dans ce présent règlement.

Les gains seront distribués le jour de la remise des prix.

Sont à gagner :

- 1<sup>er</sup> prix : Un déjeuner pour 2 personnes au restaurant du Chef Florent LADEYN « Le Bloempot » (valeur : 50 €) et un bon cadeau coupe et taille de barbe chez barbier « 52 », un bon cadeau chez le coiffeur « Le salon du marais by fashion » et une corbeille de fruits.
- 2<sup>ème</sup> prix : un bon cadeau coupe et taille de barbe chez barbier « 52 », un bon cadeau chez le coiffeur « Le salon du marais by fashion » et une corbeille de fruits.
- 3<sup>ème</sup> lot : Une corbeille de fruits.

## **Article 6 : Responsabilités**

La Fédération de cancérologie du CHRU de Lille se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours pour toute raison indépendante de sa volonté, sans qu'il n'encoure une quelconque responsabilité. Le CHRU détient le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il se réserve enfin le droit de remplacer toute dotation qui lui serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

## **Article 7 : Acceptation et consultation du règlement**

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants, et son application par les organisateurs. Ce règlement est accessible à partir du site du Centre de Coordination en Cancérologie (<http://cancerologie.chru-lille.fr>) et peut être envoyé à toute personne qui en fait la demande auprès du secrétariat du Centre de Coordination de Cancérologie par téléphone au 03 20 44 42 01 ou par courrier à :

Secrétariat du Centre de Coordination de Cancérologie  
Bâtiment de l'Administration Générale  
59037 LILLE Cedex

## **Article 8 : Droits de propriété**

Le jeu concours a fait l'objet d'une déclaration CNIL.

Le participant accepte que son prénom, la photo du concours et toute autre photo prise lors de la remise des prix soient reproduits sur les supports de communication du CHRU ainsi que sur le site internet <http://airecancers.chru-lille.fr> de l'AIRE Cancers du CHRU (page Facebook etc.), pendant une durée de 5 ans.

Les données du participant (identification, photos) seront stockées sur le réseau sécurisé du CHRU est accessible uniquement aux agents du Centre de coordination en cancérologie et à la délégation à la communication.

Le participant peut à tout moment, demander l'accès à ses données et/ou s'opposer à son utilisation, en envoyant un courrier à l'adresse spécifiée dans l'article 7.

Fait à Lille, le 27/10/2017